

CONDITIONS D'ADMISSION

Être porteur du certificat de l'enseignement secondaire inférieur (CESI ou C2D) ou présenter une épreuve écrite d'admission en français et mathématique de niveau inférieur.

MODALITES D'INSCRIPTION

Attention, vous devez vous inscrire dans les 3 établissements

A l'inscription, prévoir :

- la carte d'identité
- titre d'étude : Voir ci-dessus
- n° inscription au FOREM pour les *demandeurs d'emploi* indemnisés à 100% (justificatif)
- attestation du CPAS pour les personnes émargeant au CPAS
- preuve ou attestation délivrée par une administration publique pour les personnes en situation d'handicap.

Conditions financières : voir site www.namur-cadets.be

Paiement par BANCONTACT

DUREE DES ETUDES

En 2 ans en journée (3 jours). **Tous les cours sont organisés à l'EAFC Namur Cadets.**

TITRE DELIVRE

Attestation de réussite pour chaque unité de formation.

Certificat de qualification en **AGENT D'ACCUEIL ET TOURISME** spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.
Le diplôme précité n'est pas un CESS.

Ce diplôme est visé et reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

EAFC NAMUR CADETS

Place de l'Ecole des Cadets 6 - 5000
NAMUR
Matricule 9.236.042
Tél 081/22 29 03 – 22 92 39
E-mail : info@namur-cadets.be

ILFOP

Avenue Cardinal Mercier 49 -
5000 Namur
Matricule
Tél 081/22 19 98
E-mail: info@ilfop.be

EAFC Dinant

Chemin d'Herbucienne 1/4 - 5500
Dinant
Matricule
Tél 082/21 30 60
E-mail: secretariat@eafcdinant.be

Pendant la période scolaire : de 8h30
à 12h et de 15h30 à 21h, le samedi
de 8h30 à 13h30.

Pendant les congés scolaires: voir
site www.namur-cadets.be

Pendant la période scolaire : de 9h
à 12h30 et de 14h à 19h, le samedi
de 9h à 12h30.
Site www.ilfop.be

Pendant la période scolaire : de
lundi au jeudi de 14h à 19h,
Site www.eafcdinant.be

NEW ! CO-ORGANISATION



Namur-Cadets

AGENT EN ACCUEIL ET TOURISME

L'agent en accueil et tourisme est avant tout une personne de communication.

L'agent d'accueil et de tourisme possédera une bonne formation culturelle, pourra établir des contacts sociaux positifs et maîtriser certaines techniques de communication, de gestion de données afin de répondre correctement aux exigences du secteur public et privé pour notamment accueillir et informer le public, encadrer diverses manifestations, participer à des actions de relations publiques et occuper des fonctions de téléphoniste au sein d'une entreprise.



Toutes ces qualités doivent être accompagnées d'une bonne connaissance des langues, et d'une culture générale la plus large possible. La section vise également à permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances et des aptitudes liées au traitement informatisé de l'information.

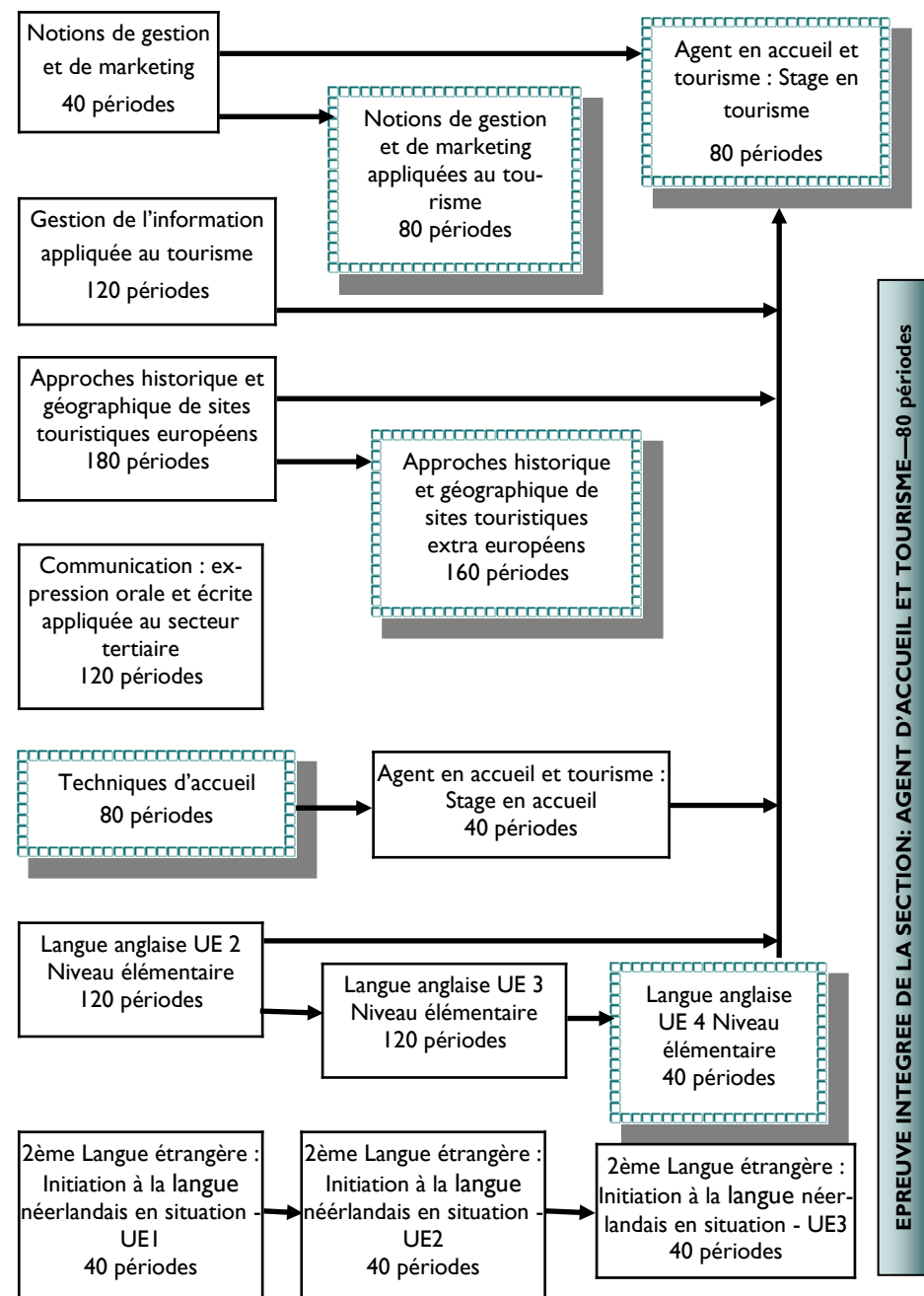
Les débouchés

Services d'accueil d'entreprises, organismes, services publics, réceptions d'hôtels, villages de vacances, sites touristiques, offices du tourisme, agences de voyage ou tours opérateurs.




ORGANIGRAMME DE LA SECTION : AGENT EN ACCUEIL ET TOURISME

Intitulés	Unités déterminantes	Nombre de périodes
DINANT		
Notions de gestion et de marketing		40
ILFOP		
Gestion de l'information appliquée au tourisme		120
Langue anglaise UE 2 Niveau élémentaire		120
Langue anglaise UE 3 Niveau élémentaire		120
Langue anglaise UE 4 Niveau élémentaire	X	120
Notions de gestion et de marketing appliquées au tourisme	X	80
Techniques d'accueil	X	80
Agent en accueil et tourisme : Stage en accueil		40
Agent en accueil et tourisme : Stage en tourisme	X	80
IEPSCF NAMUR CADETS		
Approches historique et géographique de sites touristiques	X	180
Approches historique et géographique de sites touristiques extra européens		160
Communication : expression orale et écrite appliquée au secteur tertiaire		120
Initiation à la langue anglaise en situation UE3		40
2ème Langue étrangère : Initiation à la langue néerlandais en situation - UE1		40
2ème Langue étrangère : Initiation à la langue néerlandais en situation - UE2		40
2ème Langue étrangère : Initiation à la langue néerlandais en situation - UE3		40
Epreuve intégrée		10
TOTAL		1440



une période de cours équivaut à 50 minutes

 = Unité déterminante